



**PRÉFÈTE  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
de la Somme**

## **ARRÊTÉ**

**Arrêté portant modification de la composition de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du département de la Somme**

**LA PRÉFÈTE DE LA SOMME  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le code rural et de la pêche maritime ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le décret du 21 décembre 2018 nommant Mme Myriam GARCIA, sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;

VU le décret du 4 janvier 2019 nommant Mme Muriel Nguyen, préfète de la Somme ;

VU l'arrêté préfectoral du 7 février 2020 accordant délégation de signature à Mme Myriam GARCIA, sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;

VU l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2020 portant composition de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestier de la Somme ;

VU la proposition de l'association des maires de la Somme du 15 octobre 2020 ;

Sur proposition de la directrice départementale des territoires et de la mer,

## **ARRÊTE**

**Article 1er.** – La commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de la Somme est placée sous la présidence de la Préfète de la Somme ou de son représentant.

Elle est constituée des membres suivants :

- le président du Conseil départemental de la Somme ;
- deux maires désignés par l'association des maires du département :

M. le Maire de Coisy ;

M. le Maire de Bouzincourt ;

- le président d'un établissement public ou d'un syndicat mixte mentionné à l'article L.143-16 du code de l'urbanisme et ayant son siège dans le département, désigné par l'association des maires du département :

M. Hubert Capelle, Vice-Président du Pôle métropolitain du Grand Amiénois ;

- la directrice de la direction départementale des territoires et de la mer de la Somme ;

- la présidente de la chambre d'agriculture de la Somme ;

- le président de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de la Somme ;

- le président des jeunes agriculteurs de la Somme ;

- le président de la coordination rurale de la Somme ;

- le président de Terre de Liens ;

- le président du syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Somme ;

- le président du syndicat des forestiers privés sylviculteurs de la Somme ;

- le président de la fédération départementale des chasseurs de la Somme ;

- le président de la chambre des notaires de la Somme ;

- le président de l'association Somme Nature labellisée CPIE Vallée de Somme ;

- le président du Conservatoire d'espaces naturels de Picardie.

Un représentant de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural des Hauts-de-France participe aux réunions avec voix consultative.

Le directeur de l'Office national des forêts, lorsque la commission traite de questions relatives aux espaces forestiers.

**Article 2.** – L'arrêté préfectoral du 14 octobre 2020 portant composition de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de la Somme est abrogé.

**Article 3.** – La secrétaire générale de la préfecture de la Somme et la directrice départementale des territoires et de la mer sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Somme.

Amiens, le ...

10 NOV. 2020

Pour la préfète et par délégation,  
La secrétaire générale



Myriam GARCIA